

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visiativ signe pour la première fois un accord triennal en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés

Lyon, le 9 septembre 2021. Le groupe Visiativ, créateur de plateformes numériques pour la transformation des entreprises, est coté sur Euronext Growth à Paris (FR0004029478, ALVIV).

Visiativ annonce la signature, pour la première fois, d'un accord triennal en faveur de l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap agréé par la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi). Il illustre un véritable engagement en matière d'inclusion et de responsabilité sociale poursuivi par Visiativ depuis plusieurs années. Pilier de la stratégie RSE du Groupe, cet engagement sociétal auprès des personnes en situation de handicap s'inscrit pleinement dans le volet RSE du plan stratégique CATALYST.

Déjà investi pleinement, et depuis plusieurs années, dans la sensibilisation de ses collaborateurs en matière de handicap, Visiativ place désormais l'inclusion au cœur de sa stratégie d'expérience collaborateur. Le Groupe s'est fait accompagner par l'association Nouvelle Ère afin de structurer pour la première fois cet engagement à travers un accord en faveur de l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap. Afin de coordonner le déploiement des actions prévues dans cet accord, Élodie Chanson a été nommée Référente Handicap.

Visiativ déploie avec cet accord une politique ambitieuse qui repose sur 3 axes majeurs : le recrutement, le maintien dans l'emploi et enfin la formation.

Aujourd'hui, plus d'une quarantaine de postes sont à pourvoir et 100% d'entre eux sont ouverts aux personnes en situation de handicap. Afin de faire progresser son **taux d'emploi** de collaborateurs RQTH¹, le Groupe mise sur la formation des recruteurs et des managers ainsi que sur l'expérience de cabinets spécialisés. Visiativ poursuit également sa participation aux événements nationaux tels que l'Inclusiv'Day et la SEEPH (Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées).

Le deuxième axe repose sur le **maintien dans l'emploi et l'égalité des chances** des collaborateurs quel que soit leur situation. Pour permettre la professionnalisation et l'inclusion de ses collaborateurs en situation de handicap, Visiativ va notamment mettre en place, tous les deux ans, une formation de développement des compétences pour ces collaborateurs et des entretiens réguliers afin d'évaluer d'éventuelles difficultés rencontrées.

Enfin, le dernier axe de cet accord concerne la **formation**. Visiativ va poursuivre ses engagements auprès d'écoles spécialisées comme Handigital et Signes & Formations. Grâce à des programmes d'alternance, notamment pour les jeunes en situation de handicap, Visiativ forme les talents de demain aux métiers du Groupe et favorise ainsi leurs intégrations et leurs embauches lorsque cela est possible.

Au-delà de ces actions, Visiativ est également attaché à recourir autant que possible et à poursuivre les partenariats existants avec des Établissements et services d'aide par le travail (ESAT).

¹ Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Afin de faire évoluer le regard, les attitudes et les comportements face au handicap, des campagnes de communication internes et externes ainsi que des afterworks seront mis en place tout au long de la période.

À l'occasion de la signature de cet accord, Grégory Jourdan, Directeur général adjoint Ressources Humaines & RSE déclare : « *Au sein de Visiativ, c'est par la diversité des hommes et des femmes -quels que soient leurs origines, leurs sexes, leurs handicaps, leurs compétences- que nous souhaitons construire ensemble un projet singulier, solide et ambitieux qui contribue au développement et au projet d'entreprise. Nous nous félicitons de la signature de ce nouvel accord en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés qui vient témoigner de l'engagement de Visiativ en matière de responsabilité sociale et confirme notre volonté d'aller plus loin sur les questions de handicap et de lutte contre les discriminations afin de donner l'opportunité à chaque collaborateur de vivre pleinement et de manière collective son expérience au sein de la société.* »

L'accord concerne l'UES Visiativ qui comptait, au 31 décembre 2020, 635 collaborateurs en France. Le Groupe ambitionne de doubler le nombre de collaborateurs en situation de handicap à l'horizon 2023.

À PROPOS DE VISIATIV

Véritable plateforme d'expériences humaines et digitales, Visiativ est un acteur global aux multi-compétences (Conseil, Edition et Intégration de logiciels, Création de plateformes, Infogérance). Sa proposition de valeur singulière permet d'accélérer l'innovation et la transformation des entreprises. Positionné sur les entreprises du mid-market depuis sa création en 1987, le groupe Visiativ a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires de 190 M€ et détient un portefeuille de clientèle diversifiée, composé de plus de 18 000 clients. Couvrant l'ensemble des pôles économiques français et présent à l'international (Belgique, Brésil, Canada, États-Unis, Pays-Bas, Luxembourg, Maroc, Royaume-Uni et Suisse), Visiativ compte plus de 1 000 collaborateurs. Visiativ (code ISIN FR0004029478, ALVIV) est coté sur Euronext Growth à Paris. L'action est éligible PEA et PEA-PME

Retrouvez toutes les infos sur www.visiativ.com

CONTACT VISIATIV

Lydia JOUVAL
Communication Externe
Tél. : 04 78 87 29 29
lydia.jouval@visiativ.com

CONTACT INVESTISSEURS

ACTUS
Mathieu OMNES
Tél. : 01 53 67 36 92
momnes@actus.fr

CONTACT PRESSE

ACTUS
Serena BONI
Tél. : 04 72 18 04 92
sboni@actus.fr